

République Française
COMMUNE DE HARSKIRCHEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 avril 2026

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14

Convocation et affichage : 23 04 2026

Réception contrôle de légalité le : **11 MAI 2026**

Publication le : **11 MAI 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Michel WEIDMANN, Maire

Etaient présents : Nadia DUDT 1^{er} Adjointe, Gérard BOULANGER 2^{ème} Adjoint, Svenja BENDER, Daniel KOCH, Véronique GRESSEL, Séverine TEILLARD, Joël ADOLFF, Lionel SEENE, Stéphanie MAIGROT, Estelle THIEBOLD, Nathalie WALTER, Benoît BOYON et Nicolas SENE

Absent excusé :

Anthony LANG donne pouvoir à Mme DUDT Nadia

Secrétaire de séance : Monsieur Koch Daniel

11 2026/7-7.1 -Comptes financiers uniques budgets principal, port, périscolaire et affectation ou report de résultat

Le Maire présente les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 de la commune, du port de plaisance et du périscolaire, et invite Mme Nadia DUDT, adjointe au Maire, à les soumettre au vote.

Compte principal de la commune :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes
Resultats reportés		910 121,35	30 173,98	
opérations exercices	659 017,73	925 142,06	243 780,24	160 826,96
Totaux	659 017,73	1 835 263,41	273 954,22	160 826,96
Résultats de clôture		1 176 245,68	113 127,26	
Restes à réaliser			592 979,00	223 932,00
Total cumulé		1 176 245,68	482 174,26	

Compte du port de plaisance :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	Recettes	dépenses	Recettes
Resultats reportés	1 286,34			
opérations exercices	19 592,94	24 232,07		
Résultats de clôture		3 352,79		

Report du résultat de fonctionnement – résultat positif de 3 352,79 euros

Compte du périscolaire :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	Recettes	dépenses	recettes
Resultats reportés		14 796,10		
opérations exercices	35 353,28	37 950,26		
Résultats de clôture		17 393,08		

Report du résultat de fonctionnement- résultat positif de 17 393,08 euros.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Mme Nadia DUDT, 1ère Adjointe au Maire, après que le Maire actuel, Michel WEIDMANN ainsi que Monsieur Benoît BOYON, ancien Maire se soient retirés de la salle, approuve à l'unanimité les comptes financiers uniques de la commune, ainsi que les reports du port et du périscolaire de l'exercice 2025.

Affectation du résultat compte principal de la commune

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 1 176 245,68

décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Résultat de l'exercice cumulé au 31/12/2025	1 176 245,68 euros
Affectation à la couverture du besoin de financement de la Section d'investissement compte 1068	482 174,26 euros
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement Ligne 002	694 071,42 euros

12-2026/7-7.2 Votes des taux de fiscalité directe locale 2026

Par délibération du 28 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

TFB : 25,95 %
TFPNB : 47,59 %
THRS : 18,75 %
CFE : 16,18 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TFB : 25,95 %
TFPNB : 47,59 %
THRS : 18,75 %
CFE : 16,18 %¹

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

13-2026/7-7.1 Fixation des dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE,

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, le fleurissement, l'accueil des nouveaux habitants, fête de Noël du personnel, les commémorations,
- les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, et denrées pour la journée citoyenne ;
- les paniers garnis pour les anniversaires des personnes âgées à partir de 85 ans;
- les fleurs, bouquets, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages et naissances ;

Entendu le rapport de Monsieur le maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

14- 2026/7-7.6 Répartition frais périscolaire pour 2026

En accord avec les Maires du RPI, le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante concernant la répartition des charges pour le budget du périscolaire de 2026 :

COMMUNES	HABITANTS	Montant
Altwiller	383	2 510
Bissert	153	1 002
Harskirchen	909	5 957
Hinsingen	81	531
	1526	10 000

Comme les années précédentes, la participation communale de 3 euros par enfant et par repas reste inchangée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette répartition et valide l'inscription de cette dépense au budget 2026.

15 -2026/7-7.1 Budgets primitifs 2026 – principal, port et périscolaire

Le Conseil municipal vote le budget de la commune à l'unanimité :

- le budget de la commune, arrêté pour la section de fonctionnement : en dépenses et recettes à 1 523 484,42 €, et pour la section d'investissement, en dépenses et recettes à la somme de 1 297 182,38 €
soit un montant total en dépenses et recettes de 2 820 666,80 €

Les budgets du port de plaisance et du périscolaire sont votés à l'unanimité

- le budget du port de plaisance, arrêté pour la section de fonctionnement : en dépenses et recettes de : 29 777,00 euros,
- le budget du périscolaire, arrêté pour la section de fonctionnement : en dépenses et recettes de : 55 012,00 euros.

16-2026/7-7.5 Demande de subvention « Façade » pour M. Dimitri ARLEN

En référence à la délibération N°52 du 20 août 2020 concernant les modalités de versement des subventions pour la rénovation de l'habitat, le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention :

- pour la mise en peinture de l'immeuble situé 15 a rue des roses et appartenant à Monsieur ARLEN Dimitri pour un montant de 75 euros (15 m2 à 5 euros avec plafonnement à 500 euros).

Cette dépense sera imputée du compte 65748 et déduite de la ligne « subventions habitat ».

17-2026/5-5.3 Proposition de liste concernant la composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. La commission est constituée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Cette liste est réalisée en nombre double et la désignation sera effectuée par le Directeur des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms

M. Anthony LANG	Mme Sylvie AMANN
M. Hugo SENE	Mme Estelle ERCKER
M. Roland MUNSCH	MME Nadia DUDT
M. Jean-Paul KIRCHER	Mme Stéphanie MAIGROT
MME Anny DEUTSCH	M. Gérard FUSS
M. Roger ROESER	M. Martin SCHORUNG
M. Jean-Claude DEUTSCH	Mme Estelle HOCHSTRASSER
M. Gilbert REEB	Mme Murielle LAQUIT
MME Suzanne SALING	M. Benoît LIEB
MME Valérie SCHWARTZ	Mme Viviane DUTOR
M Gérard BOULANGER	M. Thomas ERNST
M. Antoine HERREL	Mme Betty MULLER

18-2026/5-5.3 - Renouvellement commission de contrôle de la liste électorale

Le Maire rappelle le rôle de la commission de contrôle des listes électorales, et informe les conseillers de la modification de la composition de la commission, vu que les conseillers sont issus de 2 listes.

La commission est ainsi composée de trois conseillers titulaires issus de la liste majoritaire, et deux conseillers titulaires de la liste d'opposition. Les suppléants sont représentés de la même manière.

Aussi se sont portés volontaires (dans l'ordre du tableau) :

Liste majoritaire

Titulaire : KOCH Daniel Suppléant : ADOLFF Joël
Titulaire : GRESSEL Véronique Suppléant : SEENE Lionel
Titulaire : TEILLARD Séverine Suppléant : MAIGROT Stéphanie

Liste d'opposition :

Titulaire : WALTER Nathalie Suppléant : SENE Nicolas
Titulaire : BOYON Benoît

19-2026/8-8.4 Aménagement foncier sur le mode d'aménagement foncier à Bissert avec extension à Harskirchen

Objet : Aménagement Foncier Titre II du Livre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime.

Avis sur le choix du mode d'aménagement de BISSERT, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement.

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement,
- des procès-verbaux des réunions de la commission communale d'aménagement foncier de BISSERT en date du 11 juin 2024 et du 1^{er} octobre 2025,
- de la proposition de plan de périmètre.

Le conseil municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-21-1 du code rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré :

- Approuve les propositions définitives de la commission communale d'aménagement foncier de BISSERT énoncées lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2025 quant à la procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental, et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, correspondant à une superficie à aménager d'environ 136 hectares ;
- Prend acte et approuve de maintenir hors périmètre la parcelle sise en section 32 n° 117 ;
- Prend acte et approuve de maintenir dans le périmètre les parcelles sises en section 27 n° 252 ; en section 15 n° 17 ; en section 33 n° 171 ; en section 32 n° 146 et 148 ; en section 52 n° 148 et en section 24 n° 52 ;
- Prend acte et approuve d'exclure la parcelle sise à HARSKIRCHEN en section 29 n° 376 ;
- Prend acte et approuve les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors des réunions de la commission communale d'aménagement foncier du 11 juin 2024 et du 1^{er} octobre 2025 ;
- Propose en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental sur la commune de BISSERT dans le périmètre fixé comme suit :

Commune de BISSERT:

Section OB : n° 5 à 10, 13 à 16, 22 à 30, 32 à 77, 82 à 115, 122, 124, 125, 127 à 143, 145 à 165, 168 à 182, 184 à 205, 208, 209, 213, 224 à 229, 238, 249 à 253, 265, 266, 268, 340 à 358, 361 à 387, 389 à 398, 400 à 403, 407 à 420, 422 à 431, 433, 434, 436 à 440, 442 à 464, 466 à 481, 484 à 494, 496 à 510, 512 à 566, 569 à 624, 626 à 692, 694 à 749, 752 à 766, 769 à 788, 795 à 848, 853 à 868, 871, 873 à 880, 910 à 914

Section OC : n° 4, 7 à 62, 64 à 112, 114 à 118, 120 à 124, 127, 129 à 137, 139 à 148, 152 à 170, 172 à 180, 183 à 187, 189 à 192, 195 à 243, 245 à 248, 250 à 268, 270 à 272, 274 à 285, 290 à 296, 298 à 326, 328 à 340, 342 à 397, 399 à 455, 458 à 578

Section OD : n° 422, 424, 426, 428

Commune de HARSKIRCHEN :

Section 2 : n° 13 à 19, 21 à 44, 73, 75 à 77, 84

Section 3 : n° 26 à 35, 39, 107 à 109, 123, 124, 127

20-2026/3-3.1 Demande d'acquisition de terrain 13 E rue de la Fontaine

Le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme Bénédick, propriétaires de la maison située au 13 E rue de la Fontaine, ont émis le souhait d'acquérir la partie du terrain communal non cadastré jouxtant leur propriété. Le Conseil municipal, après en avoir débattu, est d'accord sur le principe et charge le Maire de définir avec l'acquéreur la surface exacte. Une délibération sera prise après arpentage de la future parcelle en question.

21-2026/2-2.3 Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire soumet aux conseillers la déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption urbain pour :

- Le bien situé en section AB parcelle 47 – 6 rue des Lilas - demande effectuée en date du 17/04/2026 par le Notaire Jérôme IRION de Sarre-Unlon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas user du droit de préemption urbain pour le bien précité.

22-2026/1-1.1 Compte-rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données

Le Maire informe les conseillers municipaux :

- de la signature d'un avenant au lot N°7 du marché concernant le marché de la maison associative dont le titulaire est la société Hehn Frères de Grosbliederstroff (platerrie/isolation/Faux Plafond) pour un montant de 3461 euros HT soit 4153,20 euros TTC, portant le montant total du lot à 21 490,80 euros TTC.
- de la signature d'un devis de la société Irion concernant la réalisation de tranchées pour câbles électriques à la maison associative pour un montant TTC de 11 622,12

23-2026/8-8.3 Affaire Frümholtz

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Boyon.

Monsieur Boyon prend la parole et informe ou rappelle aux conseillers présents l'historique de cette affaire concernant le chemin rural longeant l'arrière de la propriété de Madame Lehmann et Monsieur Frümholtz domiciliés 7 rue du Canal. Il interpelle le Conseil suite aux travaux effectués sans autorisation sur ce chemin. Ce dossier a déjà donné lieu à de nombreux échanges écrits et oraux, sans aboutir à ce jour à un accord. Monsieur Boyon constate que ces derniers poursuivent les travaux, et souhaite connaître la position du Maire et les actions envisagées par-rapport à cette affaire. Monsieur Weidmann prend acte de la situation exposée. Il rappelle que le dossier fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la commune et qu'un échange avec les parties concernées sera effectué afin de clarifier les éléments et d'envisager les suites appropriées.

24-2026/8-8.3 Affaire Marciniak

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Boyon.

Monsieur Boyon rappelle brièvement les faits concernant les caniveaux endommagés en janvier 2026 à côté du domicile de Monsieur Marciniak, dans la rue des pivoinés. Des témoins ont constaté que lors d'une livraison destinée à Monsieur Marciniak, la semi-remorque a fait demi-tour, endommageant ainsi les caniveaux. L'identité de la compagnie de transport n'a pas pu être identifiée.

Monsieur Boyon souhaite qu'on trouve une solution pour éviter à l'avenir de tels dégâts. Il interroge Monsieur Weidmann concernant l'avancement de cette affaire. Le Maire ayant pris contact avec la gendarmerie et vu la difficulté de trouver le coupable, ce dossier risque très probablement d'être classé sans suite. Cependant, il envisage la possibilité d'empêcher l'accès sur la parcelle.

Harskirchen, le 28 avril 2026

Le Maire,
M. WEIDMANN



Le Secrétaire de séance
D. KOCH